

Consultation

concernant l'avant-projet de loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB)

1.	Etes-vous, de manière générale, favorable à la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux ?	x OUI mais (voir commentaire ci-dessous) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire</i> : Sur le principe, le PLR Vaud est favorable à la révision de la LTVB. Il faut en effet que soit trouvé un équilibre avec le Plan climat du canton, sans préjudicier les familles, la classe moyenne et les PME.</p> <p>Toutefois, l'équilibre financier proposé par ces modifications législatives ne permet malheureusement d'atteindre ces objectifs. Le canton de Vaud restera onéreux en comparaison intercantonale, ce qui incite certains à immatriculer leur véhicule dans des cantons voisins. Le PLR Vaud souhaite dès lors des mesures supplémentaires pour les familles et les entreprises, en particulier les PME, qui n'ont souvent pas d'autre choix que d'acheter un véhicule à motorisation thermique. Pour atteindre ces objectifs, le PLR Vaud demande une baisse linéaire de 40 % des taxes des véhicules automobiles. Le principe de modification de la loi tel que proposé par le Conseil d'Etat pourrait ainsi être accepté par le PLR Vaud.</p>	

2.	Approuvez-vous la création d'un article unique concernant la taxation dans la partie générale ? art. 2 AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire :</i> Le PLR Vaud part du principe que les vélos électriques à 45 km/h sont soumis à la taxe sur les cyclomoteurs, dans la mesure où ils sont considérés comme des cyclomoteurs au sens de l'art. 18 lit. a ch. 2 OETV (Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers).</p>		

3.	Etes-vous favorable aux différentes exonérations possibles de la taxe? art. 4 AP-LTVB	
	3a) des exonérations pour les véhicules des communes vaudoises et des établissements autonomes de droit public ? Art. 4 al. 1 let. a AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	3b) des véhicules automobiles et des bateaux des services de défense incendie et secours ? Art. 4 al. let. b et c AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	3c) des véhicules des personnes qui ont à charge une personne infirme? Art. 4 al. 2 let. b AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	3d) des véhicules à motorisation uniquement électrique pour une certaine durée fixée par le Conseil d'Etat ? Art. 4 al. 3 AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI mais (voir commentaire ci-dessous) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire:</i></p> <p>3d) Le PLR Vaud ne comprend pas pourquoi cette exonération n'est pas étendue à tous les véhicules qui produisent 0% d'émission de CO₂, par exemple aux véhicules à hydrogène, à carburant propre pour véhicule thermique ou toutes autres futures technologies actuellement en recherche ?</p>		

4.	Approuvez-vous la suppression de la double taxation lorsque deux véhicules ou plus sont immatriculés en plaques interchangeables ? Art. 5 AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
----	---	---

	<p><i>Commentaire:</i> Le PLR se pose toutefois la question de savoir si les remorques à plaques interchangeables sont également concernées ?</p>
--	---

5.	Approuvez-vous l'introduction dans la loi de la pratique relative aux forfaits pour les véhicules des sociétés de location ? Art. 6 al. 3 let. f AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire:</i> Le PLR Vaud espère que l'adoption de cette disposition permettra au Canton de Vaud d'être concurrentiel sur le marché des sociétés de location de véhicules.</p>	
6.	Etes-vous favorable au maintien des critères poids et puissance pour la taxe des véhicules automobiles jusqu'à 3500kg ? Art. 6 al. 1 let. a AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire:</i>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

7.	Approuvez-vous la suppression de la taxe de base de 40 fr. pour la taxe des véhicules automobiles de transports légers ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire:</i>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

8.	Approuvez-vous la modification de la limite de poids (de 2'000 à 2'500 kg) et de tarif pour les kW supplémentaires à 100 kW (de 3 fr. à 3 fr. 50) ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
<i>Commentaire:</i>		

9.	Etes-vous d'accord avec l'introduction de paliers de rabais liés aux émissions de CO2 ? Art. 7 al. 1 AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI mais (voir commentaire ci-dessous) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
<i>Commentaire:</i> Le PLR Vaud estime important que les véhicules propres soient favorisés et soutient donc l'introduction de paliers de rabais liés aux émissions de CO2. Il a toutefois quelques réserves, car l'accès aux véhicules à motorisation électrique reste très cher et n'est donc pas accessible à tous les ménages.		

10.	Etes-vous d'accord... Art. 7 al. 2 AP-LTVB	
	10a) avec l'introduction d'un malus lié aux émissions de CO2 ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI mais (voir commentaire ci-dessous) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	10b) ainsi qu'au financement de politiques publiques liées à l'environnement par ce malus ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI mais (voir commentaire ci-dessous) <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis

	<p><i>Commentaire:</i></p> <p>10 a) Au vu des comparaisons intercantionales, le PLR Vaud estime qu'une baisse linéaire de 40 % sur les taxes automobiles est nécessaire. Si cette baisse est acceptée, il pourra adhérer à l'idée de l'introduction de malus liés aux émissions de CO2. Par contre, si cette baisse linéaire ne devait pas passer la rampe, il estime que les paliers de malus devraient être revus, car les familles ont souvent des véhicules de la première catégorie de malus, soit celle de 150 à 205 g/km, sans pouvoir vraiment faire le choix financier ou pratique d'un autre type de véhicule, ce qui les désavantagera.</p> <p>10b) Le PLR Vaud estime que le financement de politiques publiques liées à l'environnement par ce malus doit notamment servir à soutenir les achats de véhicules électriques. Ces politiques publiques doivent être liées à l'utilisation de la route et cela doit favoriser le renouvellement du parc véhicule. Par ailleurs, cela pourrait également servir à développer le réseau de bornes électriques sur le domaine public. Cela doit répondre à la mesure prévue dans le Plan climat qui est d'assurer la transition énergétique des véhicules individuels.</p>
--	--

11.	<p>Etes-vous favorable à l'introduction d'un rabais pour les entreprises qui disposent d'un grand parc de véhicules immatriculés sur le canton de Vaud ? Art. 7 al. 5 AP-LTVB</p>	<p>x OUI mais (voir commentaire ci-dessous)</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sans avis</p>
	<p><i>Commentaire:</i> Le PLR Vaud estime que les PME ne sont pas aidées par ce projet. Il propose donc de modifier l'art. 9 al. 1 lit. c en prévoyant que le rabais est octroyé dès 3 véhicules. Les PME devraient également bénéficier de la baisse linéaire de 40 % proposée par le PLR Vaud.</p>	

12.	<p>Approuvez-vous l'introduction d'une taxe forfaitaire pour les pêcheurs professionnels ? Art. 8 al. 3 let. b AP-LTVB</p>	<p>x OUI</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> Sans avis</p>
-----	--	--

	<p><i>Commentaire:</i>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--

13.	Approuvez-vous les dispositions transitoires prévues ? Art. 10 AP-LTVB	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire:</i>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

14.	Avez-vous d'autres commentaires sur les modifications proposées ?	
	<p><i>Commentaire:</i>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

15.	Avez-vous d'autres propositions ?	
	<p><i>Commentaire:</i></p> <p>Comme déjà indiqué, le PLR Vaud propose une baisse linéaire des taxes automobiles de 40 % afin que notre Canton s'aligne sur les cantons voisins.</p> <p>Nous sommes par ailleurs favorables à une écomobilité à large échelle : cela signifie que le fait de rouler avec un véhicule hybride ou mû par une source d'énergie propre doit aussi pouvoir bénéficier d'un avantage.</p>	